Canadian Food Safety and Quality Program: Systems Development Component

Delivering safe, high-quality food at home and abroad

British Columbia
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
New Brunswick
Nova Scotia
Nouvelle-Écosse
Prince Edward Island
Yukon
Northwest Territories
Nunavut
Canada

Food safety and food quality are priorities

Federal, provincial, and territorial governments are committed to ensuring that food produced in Canada continues to be among the safest and highest quality in the world.

As part of the Agricultural Policy Framework (APF), Canadian governments are working with farmers and the agriculture and agri-food industry to help them develop and implement government-recognized safety and quality-control systems, from the field right through to the retail and food-service level. They are also developing ways to track and trace products through the entire food chain, also known as the agri-food continuum.

These efforts will complement the food safety surveillance and information systems already in place, and will enhance the sector's ability to identify and respond to food safety issues and concerns.

The Canadian Food Safety and Quality Program: Systems Development Component

The Systems Development Component of the Canadian Food Safety and Quality Program (CFSQP) is a partnership between Canadian governments and national agriculture and agri-food organizations.

The overall goal of the Systems Development Component is to facilitate industry momentum in developing and implementing government-recognized food safety and food quality process-control systems throughout the entire food chain.

The CFSQP Systems Development Component is an investment of $62 million, and consists of three elements—**food safety**, **food quality**, and **traceability**.

Specifically:

- the **food safety element** focuses on reducing exposure to hazards using the definitions and principles of the Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP);
- the **food quality element** focuses on meeting or exceeding market specifications; and
- the **traceability element** encourages the development of processes that can trace the history, location, and associated food safety and quality standards of food products from field to fork.

Who can participate in the program?

To be eligible to participate in the program, you must be:

- a Canadian national, non-profit organization that is involved directly or indirectly in producing, marketing, distributing, or preparing food; or
- a Canadian regional, non-profit organization that is not represented by entities at the national level, and that can demonstrate its ability to deliver a national initiative.

What projects are eligible for funding?

To be eligible for funding, your project must support the development and implementation of national, credible, government-recognized systems in the areas of food safety, food quality, and underlying traceability systems.

Only systems that deal with food products for human consumption, as well as related inputs that would affect food safety or food quality, such as animal feed, are eligible for funding.

Note

- Systems for non-food products (including pet foods) are not eligible under this program.
- Aquaculture and seafood products are not eligible for funding.

To be eligible for funding, you must complete an application form. On the form, you must:

- demonstrate that the systems you propose to develop and/or implement are national in scope;
- consider systems development that integrates food safety, food quality, and traceability elements (this does not imply that all elements must be developed but, at a minimum, you must explain how these elements could be integrated now or in the future—preference may be given to projects that include an underlying traceability component);
- provide a clear demonstration of how the proposed project fits within the rest of the agri-food continuum; and
- meet CFSQP Systems Development objectives, principles, and criteria (see page 10 for details).

Note

If Agriculture and Agri-Foof Canada (AAFC) approves your project proposal, your organization will have to sign a contribution agreement.

Project phases and funding levels

The CFSQP Systems Development Component will share the cost with industry of developing national food safety, food quality, and traceability projects. Projects that are eligible for funding will move through a four-phase process that concentrates on food safety, food quality, and traceability systems, or a combination of all three. The federal contribution for each phase will vary, as explained later.

The amount of funding, which is available by phase and by applicant, is determined by the size of a sector and whether your organization has already obtained funding for systems development through previous AAFC initiatives. Please note that all funded projects must be completed no later than December 31, 2007.

The following provides a brief explanation of each phase of project development, and outlines the amount of funding available for each phase.

Phase 1: Establishing a national integrated strategy incorporating food safety, food quality, and traceability

This phase forms the basis of an integrated approach by considering all three elements of the CFSQP Systems Development Component—food safety, food quality, and underlying traceability systems. In this phase, organizations will:

- identify issues that need to be addressed;
- articulate goals;
- determine the activities to be undertaken to help achieve those goals; and
- determine whether their sectors are ready to implement systems.

Funding available

Projects in this phase are eligible to receive up to 90% federal program funding, with a 10% industry contribution. Specifically, new applicants can receive up to $55,000, while existing applicants[1] can receive up to $35,000.

[1] Existing applicants are those organizations that have previously received funding from AAFC for food safety, food quality, and/or traceability initiatives.

Phase 2: Analyzing and developing the system

In Phase 2, organizations analyze and identify control points and processes, and develop strategies for managing the system. This phase includes documenting processes to:

- ensure participants are properly implementing the system in their establishments and meeting all requirements;
- keep the systems up-to-date;
- collect, monitor, and analyze data; and
- train auditors.

Please note that food safety systems need to follow Codex Alimentarius HACCP principles and definitions.

Examples of Phase 2 activities include preparing:

- guidelines for transferring initiatives to individual operations, including generic models using various media;
- manuals and videos;
- pilot projects;
- self-evaluation procedures for establishments that implement food safety systems; and
- audit protocols for maintaining management systems.

Funding available

Projects in this phase are eligible to receive up to 80% federal program funding, with a 20% industry contribution. Specifically, new applicants can receive up to $250,000 for small organizations[2], and $500,000 for large organizations[3], while existing applicants can receive up to $150,000 for small organizations, and $300,000 for large organizations.

[2] **Small organizations:**
- for on-farm applicants, small organizations are those with fewer than 9,000 producers in a sector
- for off-farm applicants, small organizations are those with fewer than 1,000 establishments in a sector

[3] **Large organizations:**
- for on-farm applicants, large organizations are those with 9,000 or more producers in a sector
- for off-farm applicants, large organizations are those with 1,000 or more establishments in a sector

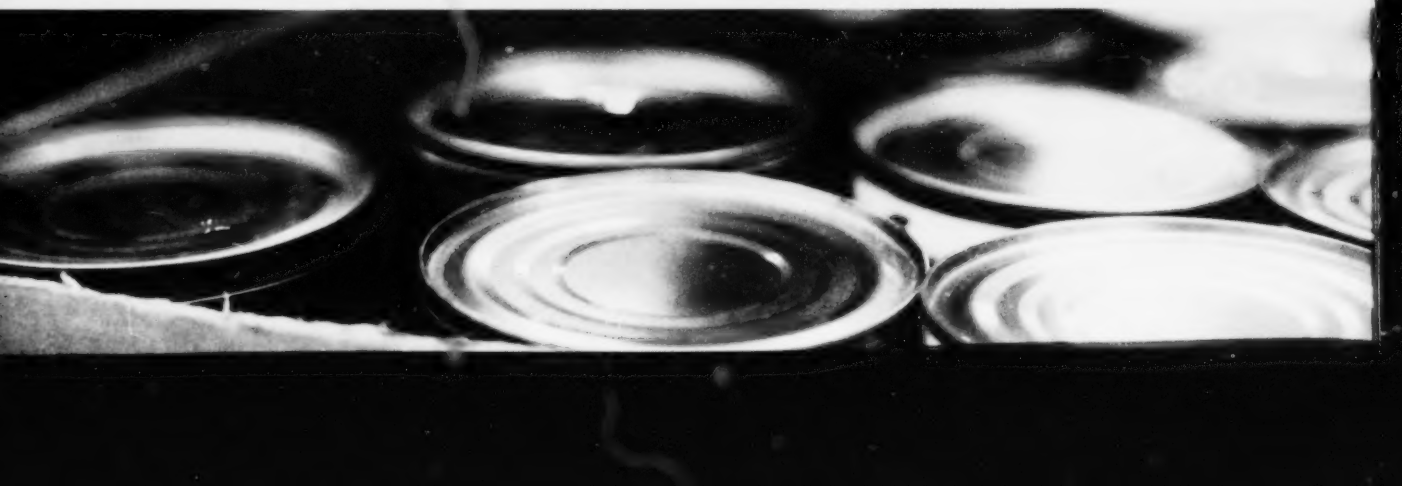

Phase 3: Developing and disseminating training materials

In this phase, organizations will develop training courses and materials, as well as strategies for delivering the training, to prepare users for implementing systems, and to prepare auditors for verifying that systems have been implemented correctly.

Examples of Phase 3 activities include:

- developing training materials related to the conformance system, management system, and auditor training system;
- organizing information sessions, workshops, meetings, and practical demonstrations showing how food safety, food quality, and traceability systems work; and
- producing communication tools and disseminating them to the sector.

Funding available

Projects in this phase are eligible to receive up to 60% federal program funding, with a 40% industry contribution. Specifically, new applicants can receive up to $150,000 for small organizations, and $250,000 for large organizations, while existing applicants can receive up to $100,000 for small organizations, and $200,000 for large organizations.

Phase 4: Creating tools to implement the system at the national level, and to verify participation

In this phase, organizations will:

- develop tools to implement the system(s) at the national-organizational level;
- develop and implement verification tools to gauge levels of participation, and to seek a third-party audit to receive government recognition; and
- develop a communications plan and activities to inform the public that the system has been implemented.

Funding available

Projects in this phase are eligible to receive up to 50% federal program funding, with a 50% industry contribution. Specifically, new applicants can receive up to $150,000 for small organizations, and $300,000 for large organizations, while existing applicants can receive up to $100,000 for small organizations, and $150,000 for large organizations.

106-02885/

Canadian Food Safety and Quality Program: Systems Development Component

Delivering safe, high-quality food at home and abroad

For additional copies of this publication, please contact:

Departmental Publications Services
Agriculture and Agri-Food Canada
Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa ON K1A 0C5

Tel.: **(613) 759-6610**
Fax: **(613) 759-6783**
E-mail: **publications@agr.gc.ca**

This publication is also available electronically on
the World Wide Web at the following address:
http://www.agr.gc.ca/foodsafetyandquality

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2003

For permission to reproduce the information in this publication
for commercial redistribution, please e-mail:
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

Cat. No. A22-382/2004
ISBN 0-662-68042-1
AAFC No. 2254B

10% recycled content

Contents

The Canadian Food Safety and Quality Program: Systems Development Component 3

Who can participate in the program? 4

What projects are eligible for funding? 4

Project phases and funding levels 5

Phase 1: Establishing a national integrated strategy incorporating food safety, food quality, and traceability 5

Phase 2: Analyzing and developing the system 6

Phase 3: Developing and disseminating training materials 6

Phase 4: Creating tools to implement the system at the national level, and to verify participation 7

Multi-association projects 7

What expenditures are eligible? 8

How to apply 9

Assessing your application 10

Objectives, principles, and criteria 10

For more information 12

Multi-association projects

Under the CFSQP, funding is available for collaborative initiatives to address systems-development issues that affect a multitude of industry associations. These projects could include negotiations on recognition protocols, management systems, common data systems development, delivery of systems to clients, development of common best management practices (e.g., medicated feeds), and generic training.

Funding levels will be determined on a case-by-case basis.

What expenditures are eligible?

The following expenditures are eligible for funding:

- cost of goods and services, as well as all related shipping or transportation costs;
- incremental cost of services, such as salaries and benefits, or actual project or program disbursements;
- incremental costs for rental or leasing of facilities, equipment, or machinery (the purchase of specialized items needed to execute projects may be eligible, with prior authorization);
- purchase of capital items, such as computers and office equipment, if they are specifically required to execute a project and have received advance approval in writing (reimbursement of capital expenditures will usually be limited to the amount of the asset expended during the life of the project);
- hospitality and travel costs within Treasury Board guidelines; and
- translation of public information.

How to apply

To apply, you must complete an application form. Please be sure to fill out the application form in its entirety. The form is available on-line at www.agr.gc.ca/foodsafetyandquality. You can also request a paper copy of the form by calling 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

The CFSQP Systems Development Component is being delivered through an industry-government partnership.

Applications dealing with quality, traceability, and off-farm food safety should be directed to:
Agriculture and Agri-Food Canada
Canadian Food Safety and Quality Program
Food Safety and Quality Division
Room 415, Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0C5

Fax: (613) 759-6438
E-mail: CFSQP-PCSQA@agr.gc.ca

Applications dealing with on-farm food safety initiatives should be directed to:
Canadian Federation of Agriculture
Suite 1101, 75 Albert Street
Ottawa, Ontario K1P 5E7

Fax: (613) 236-5749
E-mail: hholland@cfafca.ca

Note: If you submit your application form to the program administrator by e-mail, be sure to provide the signed "Declaration of the Applicant" by courier or regular mail.

Assessing your application

AAFC and other technical experts with competence in systems development (HACCP, ISO, etc.) will assess all applications received. Officials with the Canadian Food Inspection Agency, Health Canada, or other specialists who have relevant experience—such as experts from universities or provincial governments—will provide independent assessments based on food safety, food quality, and traceability principles and definitions, processes for standards development, and the level of integration.

AAFC will make funding decisions based on the recommendations it receives from a cross-sectoral industry review committee made up of industry members representing the agri-food continuum.

Objectives, principles, and criteria

Projects must be consistent with the following objectives, principles, and criteria.

Objectives

The objectives of the CFSQP Systems Development Component are to:

- facilitate industry in developing and implementing government-recognized national food safety, food quality, and traceability systems throughout the Canadian agri-food continuum;
- support the development of national food safety systems that aid in protecting human health by reducing exposure to hazards throughout the agri-food continuum;
- support the development and implementation of national systems to track and trace foods from the retail level back to the farm;
- contribute to increased consumer confidence in the safety and quality of food produced in Canada; and
- assist the industry in its ability to seek out and capture value-added opportunities by adopting national food safety, food quality, and traceability systems.

Principles

To be eligible for funding, project proposals must:

- be within the mandate of AAFC;
- be consistent with the priorities of the APF (these priorities include food safety and quality, environmental stewardship, innovation, business risk management, renewal of the agriculture and agri-food sector, and branding Canada as the world leader in these areas);
- be in accordance with applicable federal acts, regulations, and environmental directives;
- provide benefits to the public that exceed the benefits to private individuals and firms;
- not duplicate, overlap, or replace federal and provincial programs and delivery mechanisms;
- adhere to federal visibility guidelines on federal funding in all communications; and
- contribute to, or be consistent with, the integrated systems approach within the agriculture and agri-food continuum.

Criteria

To be eligible for funding, project proposals must:

- be national in scope;
- reflect a value-chain approach;
- ensure that eligible expenditures are those incremental costs directly associated with the project;
- include a plan to sustain the system independent of government funding after it is implemented;
- ensure that funds will not be used as direct income support to individuals or firms;
- provide benefits to the industry and public that exceed the costs; and
- ensure that funds do not support normal commercial expansion or ongoing commercial activities.

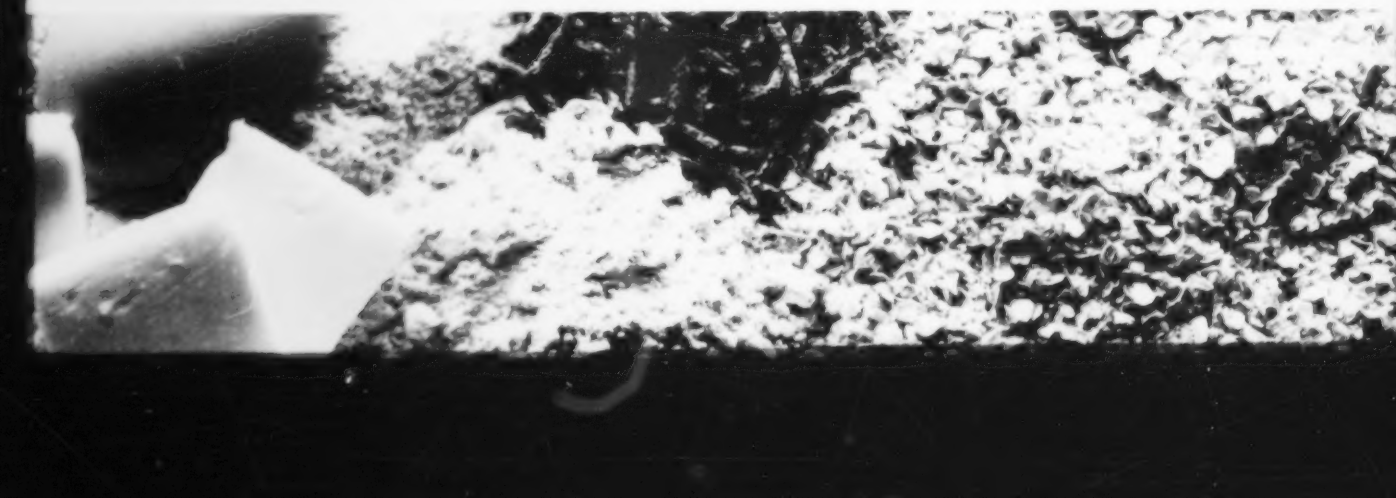

For more information

For more information about the Canadian Food Safety and Quality Program, please visit AAFC's Web site at www.agr.gc.ca/foodsafetyandquality, or contact the following organizations:

Canadian Food Safety and Quality Program
Sir John Carling Building
Room 415, 930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0C5

Telephone: (613) 759-6721
Fax: (613) 759-6322
E-mail: CFSQP-PCSQA@agr.gc.ca

Canadian Federation of Agriculture
Suite #1101
75 Albert Street
Ottawa, Ontario K1P 5E7

Telephone: (613) 236-3633
Fax: (613) 236-5749
E-mail: hholland@cfafca.ca

For more details on the Agricultural Policy Framework, please call:
Toll-free telephone: 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
Teletypewriter (TTY) for hearing- and speech-impaired clients: 1 800 465-7735

You can also visit the Web site at www.agr.gc.ca/puttingcanadafirst.

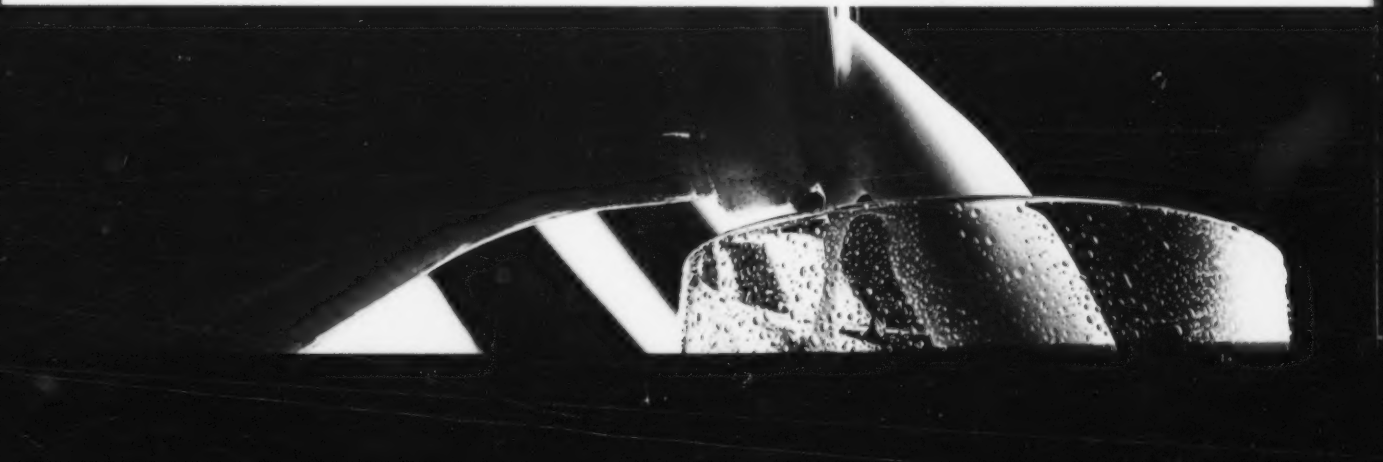

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments : volet Élaboration des systèmes

Offrir des aliments salubres de première qualité au Canada et à l'étranger

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments : volet Élaboration des systèmes

Offrir des aliments salubres de première qualité au Canada et à l'étranger

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser au :

Services de publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Pièce B-118, Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : **(613) 759-6610**
Télécopieur : **(613) 759-6783**
Courriel : **publications@agr.gc.ca**

Cette publication est également offerte en version électronique sur le Web à l'adresse suivante :
http://www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez nous écrire à l'adresse suivante :
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca.

N° de cat. A22-382/2004
ISBN 0-662-68042-1
N° d'AAC 2254B

contient 10% de fibres recyclées

Table des matières

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments : volet Élaboration des systèmes 3

Qui peut participer au programme? 4

Quels projets sont admissibles à un financement? 4

Étapes des projets et niveaux de financement 5
Étape 1 : Établissement d'une stratégie nationale intégrée englobant la salubrité et la qualité des aliments ainsi que la traçabilité 5
Étape 2 : Analyse et élaboration du système 6
Étape 3 : Élaboration et diffusion de documents de formation 7
Étape 4 : Création d'outils pour la mise en place du système à l'échelle nationale pour vérifier la participation 7

Projets regroupant plusieurs associations 8

Quelles sont les dépenses admissibles? 8

Comment présenter une demande 9

Évaluation des demandes 10
Objectifs, principes et critères 10

Renseignements supplémentaires 12

La salubrité et la qualité des aliments sont prioritaires

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont résolus à faire en sorte que les aliments produits au Canada continuent de figurer parmi les plus salubres et les meilleurs au monde.

Par le truchement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), les pouvoirs publics canadiens aident les agriculteurs et l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire à élaborer et à mettre en place des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité reconnus par les gouvernements, de la ferme à la table. Ils élaborent en outre des façons d'assurer le suivi et le retraçage des produits sur la totalité de la chaîne alimentaire, également connue sous le nom de filière agroalimentaire.

Ces efforts compléteront les systèmes de surveillance de la salubrité des aliments et d'information déjà en place, et permettront au secteur de mieux cerner les problèmes de salubrité alimentaire et d'y faire face.

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments : volet Élaboration des systèmes

Le volet Élaboration des systèmes du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) est un partenariat entre les divers ordres de gouvernement au Canada et des organismes agricoles et agroalimentaires nationaux.

L'objectif global du volet Élaboration des systèmes est de donner au secteur l'élan nécessaire à l'élaboration et à la mise en place de systèmes de contrôle des processus d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments reconnus par les gouvernements, tout au long de la chaîne alimentaire.

Le volet Élaboration des systèmes du PCSQA représente un investissement de 62 millions de dollars et est constitué de trois éléments : **salubrité des aliments, qualité des aliments** et **traçabilité**.

Particulièrement :

- **l'élément Salubrité des aliments** est axé sur la réduction de l'exposition aux risques selon les principes du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP);
- **l'élément Qualité des aliments** insiste sur le respect ou le dépassement des exigences des marchés;
- **l'élément Traçabilité** permet, en tout point de la chaîne d'approvisionnement, de faire le lien avec l'origine des produits finis ainsi que de retracer leur cheminement dans l'espace et dans le temps, de la ferme à l'assiette.

Qui peut participer au programme?

L'admissibilité au programme est réservée aux :

- organismes nationaux canadiens sans but lucratif qui participent directement ou indirectement à la production, à la transformation, à la commercialisation, à la distribution ou à la préparation d'aliments;
- organismes régionaux canadiens sans but lucratif qui ne sont pas représentés par des instances nationales et qui peuvent démontrer qu'ils sont en mesure de mettre en oeuvre une initiative nationale.

Quels projets sont admissibles à un financement?

Pour être admissible à un financement, votre projet doit favoriser l'élaboration et la mise en place de systèmes nationaux crédibles et reconnus par l'État dans le domaine de l'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que des systèmes de traçabilité sous-jacents.

Seuls les systèmes qui s'appliquent aux produits alimentaires pour consommation humaine et aux facteurs de production connexes qui auraient une incidence sur la salubrité ou la qualité des aliments, comme les aliments du bétail, sont admissibles à un financement.

Nota

- Les systèmes s'appliquant aux produits non alimentaires (y compris aux aliments pour animaux domestiques) ne sont pas admissibles en vertu de ce programme.
- Les produits de l'aquaculture et les poissons et fruits de mer ne sont pas admissibles à un financement.

Pour être admissible à un financement, il est nécessaire que vous remplissiez un formulaire de demande, dans lequel vous devez :

- démontrer que les systèmes que vous proposez d'élaborer ou de mettre en place sont d'envergure nationale;
- traiter de l'élaboration de systèmes qui intègrent les éléments de salubrité et de qualité des aliments ainsi que de traçabilité (ce qui n'implique pas que tous les éléments doivent être élaborés, mais que vous devez au moins expliquer comment ces éléments pourraient être intégrés maintenant ou à l'avenir - la préférence pourrait être accordée aux projets qui comportent un élément de traçabilité sous-jacente);
- démontrer clairement de quelle façon le projet s'intègre au reste de la filière agroalimentaire;
- respecter les objectifs, les principes et les critères d'élaboration de systèmes du PCSQA (se reporter à la page 10 pour de plus amples détails).

Nota

Si Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) approuve votre proposition de projet, votre organisme devra signer un accord de contribution.

Étapes des projets et niveaux de financement

Les coûts du volet Élaboration des systèmes du PCSQA seront partagés avec l'industrie en ce qui concerne l'élaboration de projets nationaux d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que de traçabilité. Les projets admissibles à un financement devront franchir quatre étapes d'un processus qui se concentre sur l'élaboration de systèmes visant la salubrité des aliments, la qualité des aliments et la traçabilité, ou une combinaison des trois. La contribution fédérale pour chacune des étapes sera variable, comme il est expliqué plus loin.

Le montant du financement, versé par étape et par requérant, est déterminé par la taille du secteur et par le fait que votre organisation a déjà obtenu, ou non, des fonds pour l'élaboration de systèmes par le truchement d'initiatives précédentes d'AAC. Veuillez noter que tous les projets qui reçoivent un financement devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2007.

Vous trouverez ci-après une brève explication de chaque étape d'élaboration des projets ainsi que le montant des fonds disponibles pour chacune.

Étape 1 : Établissement d'une stratégie nationale intégrée englobant la salubrité et la qualité des aliments ainsi que la traçabilité

Cette étape est à la base d'une approche intégrée car elle tient compte des trois éléments du volet Élaboration des systèmes du PCSQA – à savoir la salubrité des aliments, la qualité des aliments et les systèmes de traçabilité sous-jacents. Au cours de cette étape, les organismes :

- détermineront les enjeux à traiter;
- fixeront les objectifs;
- décideront des activités à mener pour atteindre ces objectifs;
- détermineront si leur secteur est prêt à mettre en place les systèmes.

Financement

Les projets de cette étape sont admissibles à un financement de programme pouvant aller jusqu'à 90 p. 100 du fédéral, avec une contribution de 10 p. 100 de l'industrie. Plus particulièrement, les nouveaux requérants peuvent recevoir jusqu'à 55 000 $ tandis que les requérants existants[1] peuvent recevoir jusqu'à 35 000 $.

[1] **Requérant existant** : organisme ayant déjà reçu un financement d'AAC pour des initiatives touchant à la qualité des aliments, à la salubrité des aliments et/ou à la traçabilité.

Étape 2 : Analyse et élaboration du système

Au cours de cette étape, les organisations analysent et déterminent les points de contrôle et les processus, et élaborent des stratégies de gestion du système. Il s'agit de documenter les processus destinés à :

- faire en sorte que les participants mettent en place comme il se doit le système dans leurs établissements et respectent toutes les exigences;
- tenir à jour les systèmes;
- recueillir, contrôler et analyser les données;
- former les vérificateurs.

Veuillez noter que les systèmes d'assurance de la salubrité des aliments doivent respecter les principes et les définitions HACCP du Codex Alimentarius.

Voici des exemples d'activités de l'étape 2 :

- préparer des directives pour le transfert des initiatives à des opérations individuelles, y compris les modèles génériques ayant recours à divers médias;
- préparer des manuels et des vidéos;
- élaborer des projets pilotes;
- établir des modalités d'autoévaluation pour les établissements qui mettent en place des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments;
- préparer des protocoles de vérification pour assurer le maintien des systèmes de gestion.

Financement

Les projets de cette étape sont admissibles à un financement de programme pouvant aller jusqu'à 80 p. 100 du fédéral, avec une contribution de 20 p. 100 de l'industrie. Plus particulièrement, les nouveaux requérants peuvent recevoir jusqu'à 250 000 $ pour les petits organismes[1] et 500 000 $ pour les grands organismes[2], tandis que les requérants existants peuvent recevoir jusqu'à 150 000 $ pour les petits organismes et 300 000 $ pour les grands organismes.

[1] **Petit organisme** :
- organisme agricole regroupant moins de 9 000 producteurs dans le secteur
- organisme non agricole regroupant moins de 1 000 établissements dans le secteur

[2] **Grand organisme** :
- organisme agricole regroupant 9 000 producteurs ou plus dans le secteur
- organisme non agricole regroupant 1 000 établissements ou plus dans le secteur

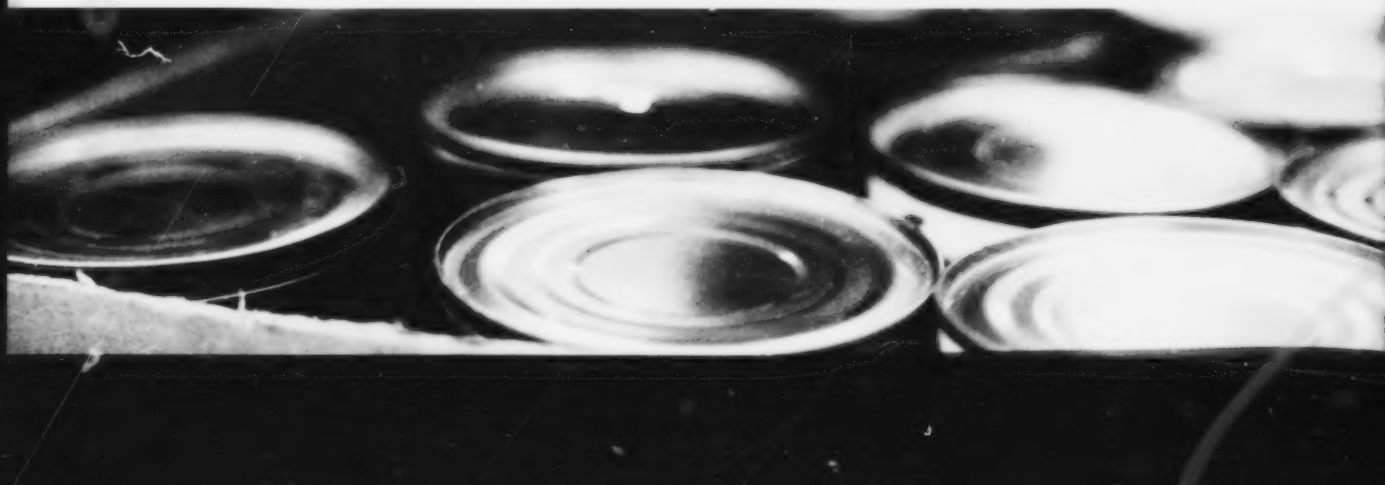

Étape 3 : Élaboration et diffusion de documents de formation

Au cours de cette étape, les organisations élaboreront les cours et les documents de formation, de même que des stratégies de prestation de la formation, afin de préparer les utilisateurs à la mise en place des systèmes et de préparer les vérificateurs en vue de les aider à vérifier si les systèmes ont été mis en place correctement.

Voici des exemples d'activités de l'étape 3 :

- élaborer des documents de formation reliés au système de conformité, au système de gestion et au système de formation des vérificateurs;
- organiser des séances d'information, des ateliers, des réunions et des démonstrations pratiques montrant comment fonctionnent les systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que les systèmes de traçabilité;
- produire des outils de communication et les distribuer au secteur.

Financement

Les projets de cette étape sont admissibles à un financement de programme pouvant aller jusqu'à 60 p. 100 du fédéral, avec une contribution de 40 p. 100 de l'industrie. Plus particulièrement, les nouveaux requérants peuvent recevoir jusqu'à 150 000 $ pour les petits organismes et 250 000 $ pour les grands organismes, tandis que les requérants existants peuvent recevoir jusqu'à 100 000 $ pour les petits organismes et 200 000 $ pour les grands organismes.

Étape 4 : Création d'outils pour la mise en place du système à l'échelle nationale et pour vérifier la participation

Au cours de cette étape, les organisations :

- concevront des outils pour assurer la mise en place des systèmes dans les organismes nationaux;
- concevront et mettront en oeuvre des outils de vérification pour vérifier les niveaux de participation et solliciter une vérification de tiers afin d'obtenir une reconnaissance de l'État;
- élaboreront un plan de communication et des activités connexes afin d'informer le public que le système a été mis en place.

Financement

Les projets de cette étape sont admissibles à un financement de programme pouvant aller jusqu'à 50 p. 100 du fédéral, avec une contribution de 50 p. 100 de l'industrie. Plus particulièrement, les nouveaux requérants peuvent recevoir jusqu'à 150 000 $ pour les petits organismes et jusqu'à 300 000 $ pour les grands organismes, tandis que les requérants existants peuvent recevoir jusqu'à 100 000 $ pour les petits organismes et 150 000 $ pour les grands organismes.

Projets regroupant plusieurs associations

Un financement est disponible dans le cadre du PCSQA pour les initiatives conjointes concernant les questions d'élaboration de systèmes qui touchent une multitude d'associations de l'industrie. Ces projets pourraient englober les négociations sur les protocoles de reconnaissance, les systèmes de gestion, l'élaboration de systèmes de données communs, la fourniture de systèmes aux clients, l'élaboration de meilleures pratiques de gestion commune (p. ex., aliments du bétail contenant des médicaments) et la formation générale.

Les niveaux de financement seront déterminés au cas par cas.

Quelles sont les dépenses admissibles?

Les dépenses suivantes sont admissibles à un financement :

- le coût des biens et services ainsi que tous les coûts d'expédition et de transport;
- les coûts différentiels de services tels les salaires et les avantages sociaux, ou les dépenses liées directement au projet ou au programme;
- les coûts différentiels de location ou de location à bail des installations, de l'équipement ou de la machinerie (s'il est préautorisé, l'achat d'équipement spécialisé nécessaire à la réalisation d'un projet peut être admissible);
- l'achat de biens immobilisés tels des ordinateurs et de l'équipement de bureau, s'ils sont particulièrement nécessaires à la réalisation d'un projet et ont été préalablement approuvés par écrit (le remboursement pour les dépenses en immobilisations est habituellement limité aux biens acquis pendant la durée du projet);
- Les frais d'accueil et de déplacement qui respectent les lignes directrices du Conseil du Trésor;
- la traduction de documents d'information publique.

Comment présenter une demande

Vous devez remplir un formulaire de demande. Veuillez vous assurer que le formulaire de demande est dûment rempli. Vous le trouverez en ligne à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments. Vous pouvez aussi obtenir le formulaire en format papier en appelant au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

C'est un partenariat entre l'industrie et le gouvernement qui assure la mise en oeuvre du volet Élaboration des systèmes du PCSQA.

Les demandes qui ont trait à la qualité et à la traçabilité, ainsi qu'à la salubrité des aliments à l'extérieur de la ferme doivent être adressées à :
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments
Division de la salubrité et de la qualité des aliments
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling, bureau 415
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Télécopieur : (613) 759-6322
Courriel : CFSQP-PCSQA@agr.gc.ca

Les demandes qui ont trait aux initiatives de salubrité des aliments à la ferme doivent être adressées à :
Fédération canadienne de l'agriculture
75, rue Albert, bureau 1101
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Télécopieur : (613) 236-5749
Courriel : hholland@cfafca.ca

Nota : Si vous présentez votre demande de participation au Programme par courriel, assurez-vous de faire parvenir la « Déclaration du requérant » dûment signée à l'administrateur du Programme par courrier ou service de messagerie.

Évaluation des demandes

Toutes les demandes de financement reçues seront évaluées par AAC et par des spécialistes techniques de l'élaboration de systèmes (HACCP, ISO, etc.). Des représentants officiels de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de Santé Canada ainsi que d'autres spécialistes ayant l'expérience pertinente (p.ex., spécialistes provenant d'universités ou des gouvernements provinciaux) analyseront indépendamment les demandes en se basant sur les critères suivants : salubrité et qualité des aliments, principes et définitions en matière de traçabilité, processus d'élaboration des normes et niveaux d'intégration.

Les décisions d'AAC relatives au financement seront prises en fonction des recommandations d'un comité d'examen intersectoriel composé de membres de l'industrie représentant la filière agroalimentaire.

Objectifs, principes et critères

Les projets doivent être conformes aux objectifs, principes et critères suivants :

Objectifs

Les objectifs du volet Élaboration des systèmes du PCSQA sont :

- faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre par l'industrie de programmes nationaux reconnus par l'État qui portent sur la salubrité et la qualité des aliments ainsi que sur la traçabilité sur toute la filière agroalimentaire canadienne;
- appuyer l'élaboration de systèmes nationaux de salubrité des aliments qui contribuent à la protection de la santé humaine en réduisant l'exposition aux dangers partout dans la filière agroalimentaire;
- appuyer l'élaboration et la mise en place de systèmes nationaux permettant d'effectuer le suivi des aliments vendus au détail et de les retracer jusqu'à l'exploitation agricole d'où ils proviennent;
- contribuer à renforcer la confiance du public face à la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
- aider l'industrie à déterminer et à saisir les débouchés du secteur des produits à valeur ajoutée par l'adoption de systèmes nationaux de salubrité et de qualité des aliments ainsi que de traçabilité.

Principes

Pour être admissible à du financement, les projets doivent :

- s'inscrire dans le mandat d'AAC;
- être conforme aux priorités du CSA (on compte parmi ces priorités la salubrité et la qualité des aliments, la gérance de l'environnement, l'innovation, la gestion des risques de l'entreprise, le renouveau du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ainsi que les efforts visant à faire du Canada un chef de file mondial dans ces domaines);
- être conforme aux lois, aux règlements et aux directives sur l'environnement du gouvernement fédéral;
- procurer à la population des avantages qui sont supérieurs à ceux qu'en tireront les particuliers et les entreprises privées;
- ne pas dédoubler, chevaucher ou remplacer des programmes et des mécanismes de prestation fédéraux et provinciaux;
- respecter les lignes directrices concernant la visibilité fédérale dans toutes les communications sur le financement fédéral;
- contribuer à l'approche intégrée axée sur les systèmes, ou être conforme à celle-ci, sur toute la filière agroalimentaire.

Critères

Pour être admissible à du financement, les projets doivent :

- avoir une portée nationale;
- correspondre à l'approche fondée sur la chaîne de valeur;
- démontrer que les dépenses admissibles sont les coûts différentiels liés directement au projet;
- contenir un plan qui assure la viabilité du système sans aide financière gouvernementale à la suite de sa mise en place;
- démontrer que les fonds ne seront pas utilisés pour verser un revenu direct aux particuliers ou aux entreprises privées;
- procurer des avantages pour l'industrie et la population qui surpassent les fonds investis;
- démontrer que les fonds ne seront pas utilisés pour procéder à des expansions commerciales ordinaires ou pour assurer le soutien des activités commerciales en cours.

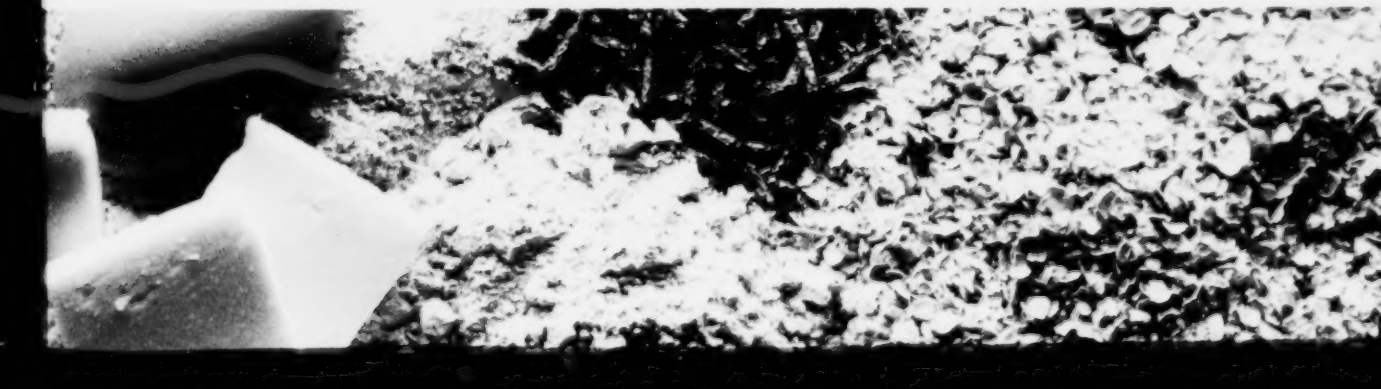

Renseignements supplémentaires

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires sur le Programme canadien de qualité et de salubrité des aliments, veuillez visiter le site Web d'AAC à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments ou communiquer avec les organismes suivants par téléphone, courrier, télécopieur ou courriel :

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling, bureau 415
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-6721
Télécopieur : (613) 759-6322
Courriel : CFSQP-PCSQA@agr.gc.ca

Fédération canadienne de l'agriculture
75, rue Albert, bureau 1101
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Téléphone : (613) 236-3633
Télécopieur : (613) 236-5749
Courriel : hholland@cfafca.ca

Pour en savoir plus sur le Cadre stratégique pour l'agriculture, veuillez téléphoner aux numéros suivants :

Sans frais : **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232)
Téléscripteur (ATS) : **1 800 465-7735** (pour les clients ayant une déficience auditive ou souffrant de troubles de la parole)

Vous pouvez aussi visiter le site Web à l'adresse suivante : http://www.agr.gc.ca/canadaentete/.